

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

MAIRIE DE SAINT-GERMER DE FLY

60850 - SAINT-GERMER DE FLY



☎ : 03.44.82.50.15.

Fax : 03.44.82.82.09.

Email : mairie-st-germer@wanadoo.fr



le mardi 27 juin 2023

à 18h30 à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur **LEVASSEUR Alain, Maire**

En présence de Madame AUBRY Denise, Monsieur LOISEAU Dominique, Madame ALEXIS Nicole, Monsieur LEFEVERE Patrick, Madame RENARD Marie-Sabine, Monsieur AUBE Patrice, Madame MAILLARD Corinne, Monsieur LAMBILLOTTE Xavier, Madame TOLU Sandrine, Madame DA ROCHA Patricia, Monsieur DELAPORTE David, Madame DEMOLLIERE Ingrid, Madame SAVREUX Aurélie, Madame LEVASSEUR Valérie, Monsieur FLAMENT Denis.

Pouvoirs :

Monsieur CAMUS Irénée a donné pouvoir à Monsieur Patrick LEFEVERE,
Madame QUEULLE Elodie a donné pouvoir à Madame Valérie LEVASSEUR.

Absent excusé :

Monsieur ROBERT Raymond.

Secrétaire de séance : Madame SAVREUX Aurélie

✓ Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne **Madame Aurélie SAVREUX**, secrétaire de séance.

✓ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 24 mai 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du **24 mai 2023**.

✓ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 09 juin 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du **09 juin 2023**.

✓ **Année scolaire 2023 – 2024 – Activité piscine**

Par courrier en date du 23 mai 2023, Monsieur Eric CANIVEZ, Directeur de l'Ecole Elémentaire, nous demande si le Conseil Municipal accepterait de continuer le financement des sorties piscines.

Les classes de **CP, CE1, CE2 et CM2** participeraient à cette activité et s'y rendraient avec le bus de la CCPB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✓ **accepte** la continuité de l'activité piscine,

✓ **accepte** que 4 classes y participent,

✓ **accepte** de financer cette activité (encadrement + transport),

✓ **impute** les dépenses au budget de la Commune – Exercices 2023 et suivants.

✓ **Année scolaire 2023 – 2024 – Classe de neige**

Par courrier en date du 09 juin 2023, Monsieur Eric CANIVEZ, Directeur de l'Ecole Elémentaire, nous demande si le Conseil Municipal accepterait de financer la classe de neige pour l'année scolaire 2023 – 2024.

16 enfants de CM2 sont susceptibles de partir à Morzine en décembre 2023 et durant 10 jours.

Le coût total prévisionnel de ce projet s'élève à 10 720.00 € : **16 enfants x 670.00 €** (contre 650.00 € l'année dernière).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

√ **accepte** le départ des enfants de CM2 en classe de neige pour l'année scolaire 2023 – 2024,

√ **accepte** de verser une subvention de **350.00 €** par enfant Gérémarois, non redoublant et en classe de CM2,

√ **impute** les dépenses au budget de la Commune – Exercices 2023 et suivants.

✓ **SMOTHD _ Convention Cadre**

Par courrier en date du 17 mai 2023, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit nous a fait part de la mise en place d'une CONVENTION-CADRE DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION DE TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU OISE TRES HAUT DEBIT

Cette convention permettra la mise en place de nouvelles prises sur le Territoire de notre Commune. Ces travaux d'extension du réseau Oise Très Haut Débit seront subventionnés à hauteur de 10 % du montant HT de l'investissement par le SMOTHD et à hauteur de 30% du montant HT des travaux par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

√ **accepte** la mise en place de nouvelles prises,

√ **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre avec le SMOTHD,

√ **impute** les dépenses au Budget de la Commune – Exercices 2023 et suivants.

✓ Budget Primitif 2023 – Création d'une nouvelle opération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la création d'une nouvelle opération au Budget Primitif 2023 :

OPERATION 73 :

MISE EN PLACE DE NOUVELLES PRISES OPTIQUES PERMETTANT LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE TRES HAUT DEBIT

✓ Budget Primitif 2023 – Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la décision modificative ci-après :

OPERATION 73 : MISE EN PLACE DE NOUVELLES PRISES OPTIQUES PERMETTANT LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE TRES HAUT DEBIT

DEPENSES :

Article 2315 = **+36 400.00 €**

RECETTES :

Article 1323 (subvention Département) = **+7 800.00 €**

Article 1325 (subvention SMOTHD) = **+2 600.00 €**

OPERATION 10003 : MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE

DEPENSES :

Article 21571 = **- 26 000.00 €**

✓ Mairie – Accessibilité PMR : travaux et coûts supplémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✓ **accepte** les travaux supplémentaires de restauration de la façade en pan de bois,

✓ **accepte** le devis d'un montant de **27 171.52 € H.T.** (soit **32 605.82 € T.T.C.**)



Entreprise LELU

QUALIBAT

Couverture - Charpente - Travaux d'Art - Traitement des Bois
Pros de Performance Energétique

Entretien / restauration / études

03, rue Louis Clotuche
0170 PIMPREZ

él : 03 44 76 98 03

-mail : contact@lelu.fr

ite Internet : www.lelu.fr

PIMPREZ, le 12 juin 2023

Mairie de SAINT GERMER DE FLY

1, Place de Verdun

60850 SAINT GERMER DE FLY

ADRESSE FACTURATION :

1, Place de Verdun

60850 SAINT GERMER DE FLY

Devis n° : 13611-2

Votre Contact : Matthieu MAUVAIS

Tél : 06 21 42 06 90

Travaux suivis par: Matthieu MAUVAIS

Tél : 06 21 42 06 90

Objet : Travaux sur pan de bois côté mairie, charpente et remplissage. AJUSTEMENT
DES SURFACES DE REPLISSAGE + ASSEMBLAGE SIMPLE

Durée approximative des travaux :

BORDEREAU DE PRIX

Date : 12/06/23

Pour les travaux à exécuter à l'adresse suivante

1, Place de Verdun

60850 SAINT GERMER DE FLY

Devis gratuit

Bureaux ouverts du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

Entreprise LELU SAS au capital de 50 200 € - RCS Compiègne B 347 496 168 - Siret 347 496 168 00027 - APE 4391B - N° CEE 28 347 496 168 000 27

Société Générale FR76 3000 3006 7000 0200 4429 715 SOGEFRPP

Qualifications : Couverture : 3101, 3123, 3143, 3153, 3163, 3183, 3194 - Charpente : 2323 - Traitement des Bois : 1522, 1532

	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
I	<u>Travaux sur pan de bois côté mairie</u>				
I.1	<u>Installation et dépose</u>				
I.1.1	Complément d'échafaudage pour protection du personnel. Location forfaitaire, montage, dépose et repli en fin de chantier.	M²	27,000	23,59	636,93 €
I.1.2	Mise en place de filets d'échafaudages pour protection de l'accès à l'échafaudage, filet doublé.	M²	24,000	9,08	217,92 €
	Sous-total				854,85 €
	A la charge de la mairie la mise à disposition d'une benne pour l'enlèvement de l'ensemble des gravats, sans tri ni séparation du plâtre et de la brique.				
I.1.3	Dépose complète du remplissage du pan de bois, compris briques, joints et plâtre côté intérieur. Compris mise en benne.	Ens	1,000	1 560,00	1 560,00 €
I.1.4	Dépose soignée de la moulure autour de la porte, pour repose.	Ens	1,000	261,50	261,50 €
	TOTAL Installation et dépose				2 676,35 €
I.2	<u>Travaux de charpente</u>				
	Assemblages des potelets, des écharpes et des tournisses simplifiés avec ferrures.				
I.2.1	Sondage, buchage des bois, nettoyage (linéaire de bois remplacés non comptabilisé dans ce poste).	MI	25,000	31,94	798,50 €
I.2.2	Etaie de la sablière haute pour travaux sur le pan de bois, sur échafaudage et de la charpente pour décharge à l'intérieur du bâtiment.	Ens	1,000	1 609,98	1 609,98 €
I.2.3	Remplacement à neuf du poteau cornier gauche.	U	1,000	2 120,24	2 120,24 €
I.2.4	Greffes sur sablières de chambre (sur 1,5m). Extrémité gauche des deux sablières, contre le poteau cornier. Ajout d'une équerre en fer-plat dans l'épaisseur du remplissage.	U	2,000	891,18	1 782,36 €
I.2.5	Remplacement des sablières basses, des deux côtés de la porte.	U	2,000	657,51	1 315,02 €
I.2.6	Remplacement de poteaux de remplissage	U	2,000	291,23	582,46 €
I.2.7	Remplacement de décharges (écharpes)	U	5,000	595,83	2 979,15 €
I.2.8	Remplacement de montant tournisses.	U	12,000	404,08	4 848,96 €
	TOTAL Travaux de charpente				16 036,67 €
I.3	<u>Travaux de traitement des bois</u>				
I.3.1	Traitement en profondeur par injection des bois de charpente en feuillus.	MI	81,900	14,23	1 165,44 €
I.3.2	Pulvérisation double des bois de charpente pour les feuillus.	M²	37,300	8,35	311,46 €
	TOTAL Travaux de traitement des bois				1 476,90 €

	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
I.4	<u>Travaux de maçonnerie</u>				
I.4.1	Fixation de tasseau contre les bois pour support de panneaux Fibralth.	Ens	1,000	1 430,40	1 430,40 €
I.4.2	Poso de panneau type Fibralth entre le pan de bois, 35mm pour application d'un enduit, compris droites et biaisés	M ²	24,000	231,30	5 551,20 €
					6 981,60 €
	TOTAL Travaux de maçonnerie				6 981,60 €
					27 171,52 €

levis établi sur la base du prix HT.
 toute variation de TVA sera à la charge du client.
 les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date
 de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux,
 imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix

	Euros
Total H.T.	27 171,52 €
T.V.A * 20,00 %	5 434,30 €
Net à payer	32 605,82 €

Je reconnais avoir pris connaissance sans réserve des conditions générales figurant en annexe.

L'ENTREPRENEUR

LE CLIENT

Faire précéder la signature de la mention :
 "devis reçu avant exécution des travaux
 et Bon pour commande".

*bon pour accord
 le 15 juin 2023*



**Atelier
 d'Architecture**
 ARCHITECTES DPLG
 Tél. 03 44 55 99 70
 8, rue Lasse - 60100 CREIL
 Fax 03 44 55 39 25

✓ **Région Hauts-de-France – Charte d’engagement des Communes lauréates de l’appel à manifestation d’intérêt régional dans le dispositif « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, **autorise** Monsieur le Maire à signer la Charte d’engagement des Communes lauréates de l’appel à manifestation d’intérêt régional dans le dispositif «Redynamisation centres-villes et centres-bourgs»

Redynamisons
nos centre-villes
et centre-bourgs !



redynamisation des Centres Villes et Centres Bourgs, en cohérence avec les politiques de revitalisation de ces communes portées par l'Etat (Petites villes de Demain). (cf. SRDEII 2022-2028).



Région
Hauts-de-France

COMMUNE DE Saint Germer de Fly

La commune de : Saint Germer de Fly lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt régional en faveur de la redynamisation des centre-villes et centres-bourgs bénéficiera des trois volets d'accompagnement prévus spécifiquement en sa faveur.

Elle s'engage en contrepartie à mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires à la vitalité du développement économique et artisanal au cœur de la commune. Les engagements suivants guideront l'action communale tout au long de l'accompagnement régional (2023-2027) :

1 / Maîtriser le développement de l'offre commerciale de périphérie :

- Mener une politique volontariste de soutien aux Très Petites Entreprises (TPE) artisanales et commerciales en facilitant leur maintien et leur installation dans le centre de la commune ;
- Utiliser tous les leviers mobilisables pour s'opposer à toute nouvelle implantation commerciale en périphérie entrant en concurrence avec le commerce de centre-ville (en premier lieu d'ordre alimentaire) : zonage urbanisme, préemption, saisine de la commission départementale d'aménagement commerciale (CDAC), etc...

2 / Porter une stratégie globale de redynamisation mobilisant à la fois les volets Aménagement (subventions en Investissement) et Commerce - Artisanat (subventions en fonctionnement) du dispositif, impliquant donc :

- De porter une approche intégrée et globale au service de la redynamisation commerciale prenant en compte l'ensemble des causes du déficit d'attractivité du centre-ville ou du centre-bourg : déficit d'attractivité résidentielle, d'attractivité économique et d'attractivité commerciale, valorisation du patrimoine, mobilités douces, transports, ...



- De porter l'émergence, la structuration et le développement de démarches en faveur du commerce, de l'artisanat et des services de centre-ville ou centre-bourg afin de préserver et favoriser les activités commerciales de proximité, essentielle pour le quotidien des habitants (métiers de bouches, pharmacie, coiffure, café tabac, marchés non sédentaires, vente directe des producteurs, ...)

3 / Développer la concertation avec les commerçants, les artisans et les habitants :

- Initier et promouvoir toutes les démarches participatives permettant la co-construction des projets et leur bonne appropriation par tous (notamment en concertant les commerçants et les Unions commerciales).

4/ Avec le soutien de la Région, porter au sein de l'intercommunalité l'enjeu de la cohérence de l'aménagement commercial entre communes limitrophes :

- Faire de la stratégie commerciale locale un enjeu collectif, et engager un dialogue avec l'ensemble des communes du territoire pour que les enjeux communs soient compris et traduits dans les outils de régulation réglementaires relatifs à l'urbanisme commercial.
- Contribuer à l'élaboration des documents cadres d'urbanisme, afin que les enjeux communaux soient connus, compris et partagés par les instances en charge de leur élaboration.
- S'impliquer dans l'élaboration des projets de territoire dès les prémices, malgré le caractère parfois complexe et abstrait des sujets, et veiller à ce que les documents supra ou voisins prennent véritablement en compte la stratégie communale de redynamisation du centre-ville ou centre-bourg.
- D'observer tout au long de l'accompagnement l'évolution de leur tissu commercial et artisanal, en particulier en matière de distribution alimentaire.

Nom et signature de M. ~~ou Mme~~ le Maire

Date du Conseil Municipal approuvant la présente charte : 27/06/2022

Le Maire,

Alain LEVASSEUR

✓ Questions diverses

Choix du Rosier 2023

Voici les 10 derniers Rosiers :

2022	Monsieur AUBE
2019	Monsieur VILLETTE
2018	Monsieur BERNARDIN
2017	Monsieur LEVASSEUR
2016	Monsieur ESCURE
2015	Monsieur LEFEVERE
2014	Monsieur DELAPORTE
2013	Monsieur MAILLARD
2012	Monsieur MERCIER

Le Conseil Municipal a décidé de nommer **CAMUS Irénée**, Rosier 2023.

Il est précisé que, compte tenu de ses problèmes de santé, si ce dernier ne peut pas pourvoir à cette fonction, il sera remplacé par LOISEAU Dominique.

Pour information, le choix de la Rosière se fera très prochainement lors d'une réunion de la Commission.

Remerciements

L'Association ENVOL remercie la Commune pour sa subvention 2023.

Congélateur / Frigo du Restaurant Scolaire de l'Ecole Elémentaire

Deux choix sont possibles :

*soit la réparation d'un élément : 2 236.00 € T.T.C.,

* soit l'achat de deux éléments (réfrigérateur et congélateur) :

5 763.00 € T.T.C.

L'ensemble des élus pense que, compte tenu des coûts de réparation, l'achat est plus judicieux.

Friteuse

La semaine prochaine, Mme AUBRY et M. PIGNES vont nettoyer la friteuse qui a été récupérée dans le garage de Mme LAVAULT (Jumelage). On ne sait pas encore dans quel état elle est ... La question de l'achat se pose...

Ossuaire à l'ancien Cimetière

Monsieur LEVASSEUR a fait faire deux devis :

- Un pour un ossuaire 3 cases avec couvercle et trappe + démontage de l'ancien ossuaire et évacuation : **3 210.00 € T.T.C.**
- Un pour la restauration du bâtiment actuel (joints + toit + porte) : **7 410.31 € T.T.C.**

Distributeur Place de Verdun

Il va être changé le 28 juin et ne fonctionnera pas du 26 juin au 03 juillet 2023.

Jeux Intervillages

Suite à la disqualification de l'équipe gagnante du Vaumain (tranche d'âge non respectée), c'est la Commune de Cuigy en Bray qui est gagnante et qui organisera les jeux en 2024. Saint Germer de Fly est donc 2^{ème} !

Fuite d'eau

Une fuite d'eau a eu lieu la semaine dernière sur une canalisation de diamètre 200...

Le tuyau concerné vient de Saint Pierre Es champ, va au château d'eau en face du Cimetière et à Montagny.

L'intervention a été longue et s'est terminée à 2h00 du matin

Stationnement Douce rue

Deux camions stationnent Douce rue et cela pose des problèmes notamment lors des manifestations. Un courrier sera envoyé aux chauffeurs leur demandant de stationner autre part quand il y a des manifestations. Ils pourraient éventuellement stationner au parking derrière l'Escapade (dans ce cas prévoir un panneau avec leurs immatriculations) ou voir avec le Restaurant Routier « Le Relais de Saint Leu ».

Kermesse des Ecoles

Monsieur le Maire déplore qu'aucune invitation n'ai été envoyée à l'ensemble du Conseil Municipal !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h35**.

BONNES VACANCES A TOUS.

Le Maire,



Alain LEVASSEUR.